

GALLUIS info

LE BULLETIN D'INFORMATIONS DE NOTRE VILLAGE



- BUDGET PARTICIPATIF DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

- BILAN MI-MANDAT

- DÉPART À LA RETRAITE DE PHILIPPE DE AMEZAGA

ET AUSSI : ÉVÉNEMENTS, VIE QUOTIDIENNE, FINANCES, CONSEILS MUNICIPAUX, JEUNESSE, LIEN SOCIAL, CULTURE, BIEN-ÊTRE ANIMAL...

L'ÉDITO DU MAIRE

Chères Gallusiennes, chers Gallusiens,

Nous sommes à mi-parcours de notre mandat, trois années dans un tourbillon mondial compliqué, crise sanitaire, guerre en Ukraine et conflit Israël-Hamas, hausse du coût de l'énergie, etc.

Malgré tout, nous avons œuvré pour honorer au mieux nos engagements, promis lors des élections municipales de 2020.

À la lecture de ce bulletin, vous trouverez notre bilan par thèmes, qui reprend notre programme de campagne.

Après avoir sollicité nos partenaires pour l'obtention de subventions qui nous ont été accordées cette année, nous allons engager, début 2024, des travaux de voirie et la réhabilitation des murs en pierres (cimetière, église, mairie, fontaine de la rue Labarraque.)

Nous avons créé un nouveau comité « climat-énergie » composé d'élus et d'administrés afin de réduire nos factures énergétiques, et nous avons présenté à la région Ile-de-France trois projets en vue de recevoir des subventions au titre du « Budget participatif, écologique et solidaire ».

Grâce à vos votes, la commission permanente du Conseil Régional d'Île-de-France a retenu ces trois projets et nous allons recevoir 9 000 € pour le remplacement des lampes par des LED, 1 000 € pour la mise aux normes des armoires électriques, et 9 000 € pour l'éclairage du chemin des Vaux.

Bravo et merci à tous ceux qui, par leur participation, ont permis l'obtention de ces aides financières !

Le 2 décembre, nous avons fêté dignement le départ à la retraite de Philippe de Amezaga, notre garde champêtre et responsable des services techniques. Après 31 ans de bons et loyaux services, nous lui souhaitons de profiter pleinement de sa nouvelle vie.

Noël approche à grands pas, profitez de ces bons moments en famille, et ayons une pensée pour ceux qui, aujourd'hui, sont dans la souffrance et n'ont pas ce privilège.

Bien à vous,

Le maire
Annie LOBSTEIN

Le bulletin « Galluis info » est une publication éditée par la mairie de Galluis.

Directeur de la publication : Annie LOBSTEIN

Direction éditoriale : Fanny CECILLE-HERRERAS

Direction de la rédaction : Commission communication

Rédaction : Annie LOBSTEIN (édito, bilan de mi-mandat, départ à la retraite de Philippe), Jean-Louis MARTINELLI (finances), Fanny CECILLE-HERRERAS (événementiel, jeunesse, famille, nouveaux équipements, ateliers « mettons-nous au vert », archéologie, agenda), Carol ALONSO (CCAS, lien social, santé, bien-être animal, bon à savoir, répar'vélo), Georges WILLEMOT (budget participatif région IDF, sortie seniors), Corine LASON (résumés de comptes rendus de conseils), Suzanne GIRAULT (bibliothèque, lavoir), Aurélie PIACENZA (parole aux élus de l'opposition), Pascale SENNEDOT (infos pratiques et cimetière), Nathalie BOULIER (école), membres du comité des jeunes : Lylou David, Chloé Flamand, Brice Romanet et Tristan Romanet (parole aux jeunes),

Mise en page : effet-immediat.com, création graphique

Crédits photos : Fanny CECILLE-HERRERAS, Pierre CECILLE, Carol ALONSO, Georges WILLEMOT, Suzanne GIRAULT, Nathalie BOULIER (école), Claire BOYER (plans rapprochés fête de la musique), Freepik

✉ mairie@galluis.fr

🌐 site Internet : www.galluis.fr

Impression : INOV - Les Essarts-le-Roi (78)

Imprimé sur papier recyclé.

RAPPELS DIVERS

STATIONNEMENT GÊNANT

Il y a de plus en plus de véhicules stationnés sur la voie publique et sur les trottoirs. **Merci de bien vouloir respecter la signalisation au sol et les panneaux.** Pensez aux voisins, aux parents et leurs poussettes, aux piétons ! Dans la mesure du possible, il est préférable **de rentrer vos véhicules dans vos propriétés** (sous peine d'amende - art 417-10 du Code de la Route).

PROMENADE

Nous vous rappelons de bien vouloir respecter l'environnement et le bien-être de tous **en ramassant les déjections de vos chiens et en jetant vos mégots et autres déchets à la poubelle**, sous peine d'amende. D'autre part, les chiens doivent obligatoirement être tenus en laisse partout dans la commune.

Attention également à bien rester sur les sentiers communaux pendant les périodes de chasse, la plupart des forêts environnantes étant privées.

NUISANCES SONORES

Évitez le bruit en dehors de ces horaires :

- jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- dimanches et jours fériés de 10h à 12h

ENTRETIEN DES TROTTOIRS, TAILLE DES HAIES ET DES ARBRES

L'entretien des trottoirs (ou déneigement) est à la charge des propriétaires (ou locataires) devant leur propriété. La taille des haies est **obligatoire au-delà de 2 mètres de hauteur**, ainsi que la **taille des arbres ou haies dépassant sur la voie publique ou en limite de propriété.**

SOMMAIRE

INFOS PRATIQUES	p. 3-4
VIE QUOTIDIENNE	p. 5-7
ÉVÉNEMENTIEL & LIEN SOCIAL	p. 8-9, 25-27, 30-33, 42-43
CONSEIL MUNICIPAL	p. 10-21
ENVIRONNEMENT	p. 21, 29
FINANCES	p. 22-24
SANTÉ & BIEN-ÊTRE ANIMAL	p. 28, 39
ÉCOLE	p. 34-35
CULTURE & PATRIMOINE	p. 36-37
FAMILLE & JEUNESSE	p. 38, 40-41

DÉCHETS

Sortie des conteneurs : **la veille au soir** des passages du SIEED.

Nous vous remercions de bien vouloir rentrer rapidement vos conteneurs dans votre propriété après le passage des camions de la SEPUR/SIEED.

Attention : pour la majeure partie des communes, la collecte des déchets d'emballages (bac couvercle jaune) a lieu l'après-midi, voire en soirée : ne rentrez pas vos bacs trop vite, pensant à un oubli !

- Collecte déchets verts (couvercle marron) : **mercredi** (voir calendrier du SIEED pour la période estivale)
- Collecte ordures ménagères (couvercle vert) et emballages (couvercle jaune) : **jeudi**
- Encombrants : **sur rendez-vous** auprès du SIEED (01 34 86 65 49)
- Conteneur à verre : **un conteneur à verre est à votre disposition** à l'entrée du pont de Galluis (au bout de la rue aux Vanniers, à l'intersection avec la RD 156)

Les masques, mouchoirs et gants doivent être dans des sacs fermés et dans la poubelle à couvercle vert.

- Déchèteries : **deux déchèteries sont à votre disposition, à Méré et Garancières**, du vendredi au mardi. Une carte d'accès vous est délivrée via le site internet du SIEED (www.sieed.fr).

Pour plus de renseignements, consultez notre site internet (www.galluis.fr) ou celui du SIEED (www.sieed.fr).

AGENDA

Atelier galette des rois samedi 13 janvier

Loto dimanche 14 janvier

Repas des séniors dimanche 21 janvier

Vœux du maire samedi 27 janvier

BON À SAVOIR

NUMÉROS UTILES

Dans votre commune et ses environs :

Mairie : ☎ 01 34 57 03 90

École : ☎ 01 34 86 04 86

Garderie : ☎ 01 34 57 03 96

Cabinet paramédical de Galluis :

Infirmiers : ☎ 06 52 62 19 45

Pédicure, podologue : ☎ 01 34 86 57 27

Ostéopathe sur Galluis

👤 Valentine Martin-Pigeon : ☎ 06 25 55 76 95

Gendarmerie de la Queue-Lez-Yvelines :

☎ 01 34 86 40 01

Consultations médicales en urgence

Maison médicale de Montfort l'Amaury :

☎ 15*

* Contactez obligatoirement le 15 avant de vous rendre à la Maison Médicale de Garde, afin d'obtenir, le cas échéant, le code d'accès.

🕒 Du lundi au samedi de 20h à minuit, dimanches et jours fériés de 16h à minuit

📍 15 place Robert Brault, Montfort-l'Amaury.

Autres numéros à connaître :

Pompiers : ☎ 01 75 03 25 40 ou le 18

Samu : ☎ 01 30 84 96 00 ou le 15

Urgences : ☎ 112

Centre antipoison de Paris : ☎ 01 40 05 48 48

Urgences dentaires : ☎ 01 39 51 21 21

CPAM, sécurité sociale : ☎ 36 46

Urgences vétérinaires : ☎ 3115 (appel gratuit)

Urgence EDF : ☎ 09 72 67 50 78

Urgence Gaz : ☎ 0 800 47 33 33 (appel gratuit)



LES ASSOCIATIONS PRÉSENTES SUR LA COMMUNE

Danse / pilates / gym

👤 Anne Breton

☎ 06 72 00 79 28

Danse et chant Voix en scène

☎ 06 69 92 70 25

Yoga

👤 Carlota Jimenez

☎ 06 74 22 91 13

Les Magiciens du Cœur et école de magie

👤 Denis Voyart

☎ 01 30 56 16 45

Atelier pâtisserie

👤 Marie Clémentine

☎ 06 79 86 22 01

Famille Plus

👤 Mme Ramain-Soudanne
✉ renseignements@familleplus.org

Gym rythmique cours enfants

👤 Claire David
✉ galluisgymnastique@gmail.com



RETRAITE DE PHILIPPE DE AMEZAGA

Le départ à la retraite est un événement important dans la vie d'une personne. Généralement, ce moment est bien vécu car c'est la fin de nombreuses années de travail.

La carrière de Philippe a commencé en 1978 à la mairie de Saint-Cyr-l'école, en tant que peintre. Il va cesser son activité en avril 1980 pour remplir son devoir de service militaire. Après un an sous les drapeaux, il réintègre son emploi et en partira en 1992.

Cette même année, le maire de Galluis, Monsieur Danis, l'embauche pour être **garde champêtre et responsable des services techniques.**

Après **trente-et-un ans de bons et loyaux services**, il part vers une nouvelle aventure : celle de la retraite !

Les saisons passent, mais votre héritage perdure. **Merci pour tout le temps que vous avez consacré à notre commune, et meilleurs vœux pour l'avenir.**

Annie Lobstein



NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS



APPUIS-VÉLOS

Nous avons récemment installé **12 appuis-vélos** dans la commune :

- 2 devant la mairie
- 2 derrière la salle des Marronniers
- 3 au parc du Grand Jardin (côté rue de la Mairie)
- 3 devant l'école
- 1 au cimetière
- 1 à côté de l'arrêt de bus de la rue de la Gare.

L'achat de ces appuis-vélos a été **subventionné à hauteur de 50 % par le PNR.**

Avec la nouvelle **limitation à 30 km/h** sur l'ensemble du village pour renforcer la sécurité de tous, notamment des piétons et des cyclistes, nous espérons que cela encouragera de plus en plus de Galluisiens à laisser leur voiture au garage pour **favoriser les déplacements non polluants dans la commune !**

KIOSQUE ET FONTAINE

Le Parc du Grand Jardin est désormais équipé d'un **kiosque** et d'une **fontaine à eau potable** (projets plébiscités lors du dernier budget participatif communal). Reste encore à couvrir le kiosque, ainsi qu'à **réaliser les clôtures** que vous aviez été nombreux à demander de part et d'autre du parc.

UN NOUVEL ARBRE

Nous avons également planté en novembre un **nouvel arbre à pousser rapide** pour apporter davantage d'ombre et de fraîcheur aux beaux jours, et nous **réfléchissons avec le comité des jeunes à un relooking des plots en béton.**



CIMETIÈRE

Un **espace cinéraire** a été installé en avril dernier avec un **2^{ème} columbarium** (pour la conservation des urnes cinéraires), ainsi qu'un **jardin du souvenir** (pour la dispersion des cendres).

Vous trouverez le règlement intérieur de cet espace cinéraire sur le site internet de la mairie.

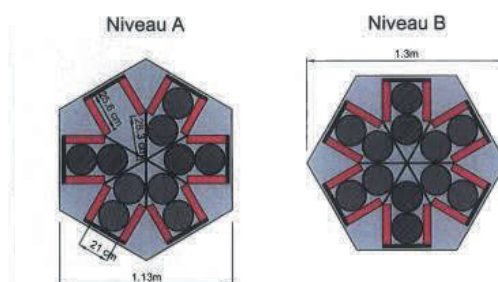
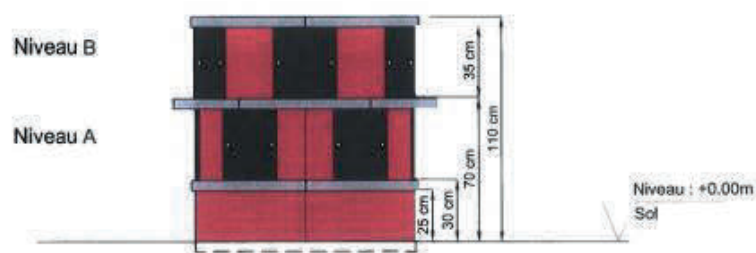
Concernant le columbarium, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Les cases sont prévues pour accueillir deux urnes ;
- Dimension des cases : 21 cm (largeur) x 35 cm (hauteur) x 50 cm (profondeur) ;
- La diamètre maximum des urnes doit être de 20 cm.



jardin du souvenir

Colysée 2 urnes, 2 niveaux, 12 cases



RÉPAR'VÉLO

Un collectif de copains organise régulièrement des ateliers sur Beynes, pour aider à **réparer gratuitement tous types de vélos** : bicyclette, VTT, tandem...

Depuis deux ans, Répar'Vélo propose ses services aux Galluisiens.

Le 18 juin dernier, des enfants ont également pu s'entraîner sur un **parcours de vélo-école** pour gagner en autonomie.



ESCAPE GAME FAMILIAL

Suite au succès de l'escape game proposé aux jeunes lors de leur soirée d'Halloween 2022, nous avons décidé d'en organiser un nouveau s'adressant aux familles le samedi 18 mars dernier : « **La Quête du diamant magique** », pour les 6-12 ans accompagnés de leurs parents. En parallèle, une mini-chasse au diamant et des coloriages étaient proposés pour les plus jeunes.

La matinée affichait complet, et **chevaliers, princesses et sorciers se sont pressés dans la salle des Marronniers** pour venir résoudre les énigmes qui leur permettaient de repartir avec un précieux diamant plus vrai que nature et une pièce d'or à croquer !



FÊTE DU PRINTEMPS ET CARNAPÂQUES

Cette année encore, la grisaille n'aura pas empêché la tenue de cette **journée festive très attendue par les petits et grands amateurs de chocolat et de bonne humeur !**

Au programme : défilé déguisé, chasse aux œufs, épervier géant, pique-nique collectif et rue aux enfants !



BILAN MI-MANDAT



Il y a presque 3 ans, vous m'avez fait l'honneur de me confier la gestion de notre commune pour un nouveau mandat de maire.

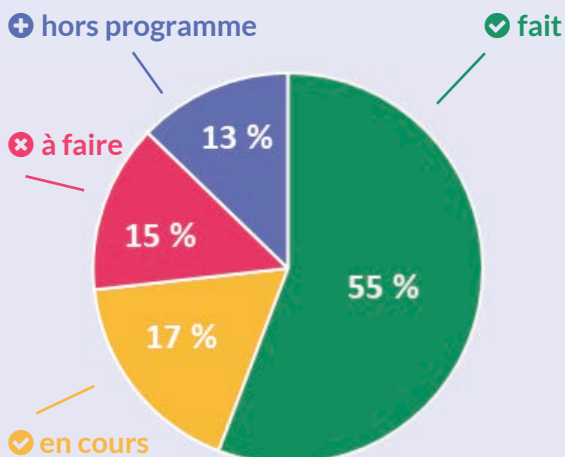
On entend souvent dire, au moment des campagnes électorales, que les professions de foi rassemblent bon nombre de promesses et de bonnes intentions, mais qu'elles sont trop rarement mises en application.

Dans ce bilan vous verrez que notre équipe, malgré les grosses difficultés rencontrées au cours de ces trois dernières années (Covid, guerre en Ukraine, inflation...), maintient le cap et continue à avancer.

À mi-mandat, nous avons voulu faire le point sur les projets proposés, ceux qui sont d'ores et déjà en cours ou même terminés. Il reste encore énormément de travail, et nous poursuivrons nos efforts jusqu'au bout pour honorer au mieux nos promesses de campagne.

Le maire, Annie LOBSTEIN

Plus de 50 % de nos propositions ont été réalisées, les autres projets étant soit en cours, soit plus difficiles à réaliser principalement dû à leur coût financier.



A - Environnement & Écologie

1° Faciliter les déplacements par liaisons douces

- ✘ Voie piétons et vélos entre Galluis et Montfort
- ✓ Liaison douce entre Galluis et la gare de Méré
- ✓ Baliser les chemins forestiers communaux

2° Protéger les espaces naturels et lutter contre les nuisances

- ✓ Procédure LMTPT
- ✓ Château du Lieutel
- ✘ Nuisances N12 (suite à nos actions : changement de la couche de roulement)
- ✘ Nettoyages collectifs des rues et des lieux de promenade

3° Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables

- ✓ Borne de recharge véhicules électriques
- ✓ Solutions techniques éco-responsables pour les projets de rénovation de la commune
- ✓ Utiliser du papier recyclé pour les distributions

B - Événementiel

1° Faire vivre le village pour favoriser le lien social

- ✓ Fêtes familiales : Carnapâques, Noël, fêtes du village, Halloween, etc.
- ✓ Autres événements : retransmissions sportives, randonnées, programmations culturelles (fête de la musique, théâtre, escape game, cinéma, soirées jeux de société...), etc.
- ✓ Programmations spéciales jeunes et ouverture d'une Maison des Jeunes
- ✓ Activités pour enfants et jeunes parents (matinées/après-midi jeux)
- ✓ Renforcer les liens intergénérationnels
- ✓ Actions CCAS (zones de gratuité, brocantes...)

✔ fait ✔ en cours ✘ à faire + hors programme

✔ Organisation de conférences sur des sujets de société (Alzheimer, présentation de mutuelles à tarifs préférentiels, etc)

2° Faire participer les séniors

- ✔ Sorties culturelles
- ✔ Ateliers Internet/nouvelles technologies, mémoire et gym
- ✘ Recenser les compétences des seniors

3° Favoriser le tissu associatif local

- ✔ Salle des marronniers à disposition des associations
- ✔ Soutien aux associations et initiatives solidaires
- ✔ Faciliter l'échange, le partage et l'entraide



- ✔ Étudier les besoins d'accueil en crèche
- ✔ Repenser l'accueil en centre de loisirs



D - Culture et Patrimoine

1° Encourager et soutenir les initiatives culturelles

- ✔ Poursuivre les animations à la bibliothèque
- ✔ Créer des partenariats entre la bibliothèque et d'autres entités
- ✔ Proposer des expositions, des visites guidées, des événements
- ✔ Être à l'écoute de toute proposition dans le domaine culturel

2° Restaurer, préserver et valoriser notre patrimoine.

- ✔ Contrôler les bâtiments communaux et diagnostiquer les mesures conservatoires
- ✔ Reconstituer la commission « culture et patrimoine » en y ajoutant une composante environnement
- ✘ Réhabiliter collectivement les sites remarquables
- ✔ Étudier le chantier de restauration de l'église

C - Scolaire Enfance/Adolescence

1° Être à l'écoute de l'équipe enseignante et des parents d'élèves

- ✔ Répondre aux questions des enseignantes et des parents
- ✔ Remédier aux malfaçons des bâtiments scolaires
- ✔ Participer financièrement au séjour au ski des 6^{èmes} chaque année, ainsi qu'aux voyages organisés par l'école

2° Impliquer les enfants et ados dans la vie du village

- ✔ Créer et animer un comité des jeunes

3° Repenser les solutions d'accueil pour la petite enfance et l'extrascolaire

- ✔ Faciliter les échanges entre assistantes maternelles et parents



suite ↓



E – Urbanisme et Voirie

1° Améliorer la voirie, réorganiser les parkings

- ✓ Prioriser et réaliser les chantiers inventoriés (réfection, sécurisation)
- ✓ Créer un abribus dans le sens Galluis-Montfort
- ✗ Augmenter les possibilités de parking au niveau de l'école

2° Permettre l'accès aux locaux communaux pour les personnes handicapées

- ✓ Rampe d'accès à la mairie
- ✓ Places de stationnement réservé
- ✗ Sanitaires, ascenseur, etc.

3° Sécuriser les déplacements des piétons et des vélos

- ✗ Tester une zone de rencontre
- ✓ Sécuriser les passages piétons

4° Créer de nouvelles infrastructures de loisirs et de sport

- ✓ Étudier la création d'une nouvelle zone de loisirs
- ✓ Aménager un kiosque dans le parc du Grand Jardin

5° Veiller au respect du PLU

- ✓ Aménager le cœur du village en harmonie avec l'existant

F – Services de proximité

1° Promouvoir et faciliter les déplacements en commun

- ✓ Améliorer la desserte du village par les transports en commun
- ✓ Promouvoir le service « Pouces d'Yvelines »
- ✓ Faciliter le covoiturage
- ✓ Promouvoir le Transport à la Demande, TAD
- ✓ Obtenir l'arrêt du bus 67D
- ✗ Participer financièrement à l'abonnement au parking de la gare

2° Promouvoir et faciliter l'implantation de petits commerces et de services locaux.

- ✓ Relancer un nouveau petit marché de producteurs locaux.
- ✗ Proposer un local dédié à l'implantation de commerces

3° Mettre à disposition un service de qualité téléphonie mobile et internet

- ✓ Mise en place de la fibre sur l'ensemble de la commune
- ✓ Améliorer la couverture du réseau mobile
- ✓ Installation de points wifi à la bibliothèque et à la salle des Marronniers

4° Adapter les services de la mairie à vos besoins

- ✓ Moderniser le site internet de la commune
- ✓ Permettre la réception de notifications de la commune (application Illiwap)
- ✓ Créer un jardin du souvenir et agrandir le columbarium dans le cimetière



✔ fait ✔ en cours ✘ à faire + hors programme



G – Finances

1° Maintenir une fiscalité locale très modérée.

- ✔ Refuser l'augmentation systématique des taux d'imposition
- ✔ Rechercher des solutions sources d'économies
- ✔ Rester parmi les 20 % des communes françaises les moins taxées

2° Générer de nouvelles recettes en accueillant des activités tertiaires

- ✔ Favoriser l'implantation d'entreprises éco-responsables dans nos zones d'activités

3° Faire des économies dans le budget de fonctionnement

- ✔ Rester vigilants dans toutes nos dépenses.
- ✔ Obtenir le soutien financier de la CCCY pour la mise en place « d'économiseurs d'énergie »
- ✔ Remplacer les équipements d'éclairage par des LED



H – Citoyenneté

- ✘ Être à votre écoute et vous informer lors de réunions publiques
- ✔ Publier régulièrement des bulletins et flashes d'informations
- ✔ Réserver un budget participatif
- ✘ Proposer un espace d'expression sur le site internet de la commune
- ✘ Nommer un élu référent par quartier

I – Hors programme

- + Location d'un véhicule utilitaire électrique pour les services techniques
- + Bien-être animal
- + Création d'un groupe de travail « climat/énergie »
- + Aménagement de la salle des Marronniers pour les cours de danse
- + Mise en place de supports vélos

J- Lien social – Centre Communal d'Actions Sociales

- + Allocation dans le cadre de la lutte contre la précarité
- + Aide au permis de conduire
- + Livraison de médicaments
- + Plan prévention canicule
- + Constitution et suivi de dossiers pour la MDPH



CONSEILS MUNICIPAUX



Les comptes rendus des conseils municipaux sont disponibles sur le site de la commune : www.galluis.fr (onglet « la mairie », puis « les comptes rendus et flashs d'information divers »), ou en flashant le QR code ci-contre.

Conseil Municipal du 12 avril 2022

Délibération n° 2022/13 : vote du compte de gestion de la commune 2021

Adoption du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2021 de la commune dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Délibération n° 2022/14 : vote du compte administratif 2021

Adoption du compte administratif de l'exercice 2021.

Délibération n° 2022/15 : affectation des résultats de l'exercice 2021 commune

Après avoir entendu le compte administratif de l'année 2021 et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 223 990,91 € et un déficit d'investissement de 0 €, le conseil municipal (CM) décide d'affecter la somme de 699 772,49 € au compte 002 en recettes de fonctionnement.

Délibération n° 2022/16 : délibération reversement compensation 2021 CCCY

Validation de l'attribution de compensation 2022 d'un montant de 175 974,21 €.

Délibération n° 2022/17 : participations syndicales et subventions communales année 2022

Adoption du tableau des participations et subventions 2022.

Délibération n° 2022/18 : impôts locaux – vote des taux année 2022

Fixation des taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21,89%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57,05%.

Délibération n° 2022/19 : budget primitif 2022 de la commune

Adoption du budget primitif de la Commune, exercice 2022.

Délibération n° 2022/20 : rapport CLECT 2021

Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de la Communauté de communes Cœur d'Yvelines.

Délibération n° 2022/21 : subvention DETR colombarium cimetière

Adoption de l'avant-projet d'un colombarium pour le cimetière d'un montant de 13 237,42 € HT soit 15 884,90 € TTC.

Le CM décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) programmation 2022 pour une subvention de 3 971 € et s'engage à financer l'opération de la façon suivante :

- Fonds propre : 11 913,90 €
- Subvention DETR 2022 : 3 971 €

Délibération n° 2022/22 : subvention programme triennal voiries divers

Mme le Maire propose de solliciter une subvention pour la réalisation de travaux bassin de rétention des Vaux, rue et impasse de la Gare, route de Maison Rouge, rue de la Tuilerie et rue des Hortensias.

Le CM décide de solliciter du Conseil départemental une subvention au titre du programme départemental 2020-2023 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie.

La subvention s'élèvera à 215 447 € HT soit 64,92% du montant des travaux subventionnables de 347 094,79 € HT.

Délibération n° 2022/23 : subvention fonds concours général CCCY

Demande d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines (CCCY) en vue de participer au financement des travaux de ravalement extérieur de la mairie, de remplacement des fenêtres et porte de la mairie, de l'isolation des combles de la mairie, réfection des murs en pierres Rue de la Mairie, Place de l'Église et ceux du cimetière de Galluis, du sablage des grilles de l'école, de la mairie et du cimetière à hauteur de 58 623,80 €.

Délibération n° 2022/24 : subvention PNR mobilité appuis-vélos

Le CM autorise Mme le Maire à solliciter le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR) pour l'obtention d'une subvention pour l'acquisition de mobiliers destinés au stationnement des vélos aux abords des lieux publics et en centre bourg sur la commune.

Délibération n° 2022/25 : INGENIER'Y convention entretien patrimoine rural

Mme le Maire propose à l'assemblée de signer la convention d'entretien du patrimoine rural pour l'entretien de l'Église Saint Martin avec le Conseil Départemental et INGENIER'Y.

Le CM propose de signer la convention dans le cadre du dispositif « entretien du patrimoine rural 2018-2022 » qui s'applique pour une durée de 5 ans du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2022.

Délibération n° 2022/26 : délégué suppléant SIRAYE

Le CM désigne Sébastien BOULANGER comme délégué suppléant du SIRAYE (Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau), la déléguée titulaire étant Annie LOBSTEIN.

Conseil Municipal du 12 mai 2022

Délibération n° 2022/27 : subventions programme triennal 2020-2022 - annulation délibération n° 2022/22 subvention programme triennal voiries

Mme le Maire explique que le Conseil Départemental des Yvelines a voté, par délibération du 26 juin 2020, le programme Départemental de Voirie 2020-2023 qui succède au programme 2016-2019 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie. Elle propose de solliciter une subvention pour la réalisation de travaux rue Labarraque, Rue et impasse de la Gare, route de Maison Rouge, route de Boissy-sans-Avoir, rue de la Tuilerie et rue des Hortensias.

Le CM décide de solliciter du Conseil départemental une subvention de 215 447 €, au titre du programme départemental 2020-2023 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie, correspondant à 62,9 % de la part de travaux subventionnables de 342 523,05 € HT avec un montant total des travaux de 458 851,45 € HT.

Délibération n° 2022/28 : fonds de concours voirie

Demande d'un fonds de concours à CCCY en vue de participer au financement des travaux de réfection de la rue de la Gare (21 824 €) et route de Boissy-sans-Avoir (8 130 €) à hauteur de 29 954 €.

Délibération n° 2022/29 : modification des statuts du Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY)

Le CM donne un avis FAVORABLE à la modification des statuts du SEY et approuve ces nouveaux statuts.

Délibération n° 2022/30 : adhésion à la compétence en matière de mobilité propre au SEY

Approbation du règlement des conditions administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence mobilité propre notamment relative à la création, l'entretien et la gestion du service relatif aux infrastructures de charge et points de ravitaillement. Le CM décide de transférer sa compétence mobilité propre au SEY, ce transfert comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des équipements.

Délibération n° 2022/31 : convention VALOCÎME FREE

Le CM accepte le principe de changement de locataire de la parcelle sur laquelle est implantée l'antenne Free-Mobile, route du Petit-Clos à Galluis. Il décide de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du 12 mai 2022 tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, les emplacements de 80 m² environ sur la parcelle cadastrée ZA N°70, le locataire actuel étant la société ON TOWER.

La signature de la convention avec la société VALOCÎME a pour objectif d'augmenter et de pérenniser les recettes communales :

- Dès cette année, à signature du contrat de réservation, VALOCÎME versera 1 800 € à la commune ;
- Les 3 années suivantes, VALOCÎME versera annuellement 2 000 € à la commune (6 000 € en tout sur les 3 ans) ;
- À compter de 2031 (fin de contrat avec ON TOWER), VALOCÎME versera annuellement à la commune 11 000 € et ce pendant 12 ans (soit 3 445 € de plus annuellement vs contrat ON TOWER).

Délibération n° 2022/32 : convention VALOCÎME ORANGE

Le CM accepte le principe de changement de locataire de la parcelle sur laquelle est implanté le pylône arbre ORANGE, route de la Butte aux Dames à Galluis. Il décide de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du 12 mai 2022 tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, les emplacements de 75 m² sur la parcelle cadastrée ZA N°206, le locataire actuel étant la société TOWER CO TOTEM.

La signature de la convention avec la société VALOCÎME a pour objectif d'augmenter et de pérenniser les recettes communales :

- Dès cette année, à signature du contrat de réservation, VALOCÎME versera 1 600 € à la commune ;
- À compter de 2030 (fin de contrat avec TOTEM), VALOCÎME versera annuellement à la commune 12 000 € et ce pendant 12 ans (soit 3 240 € de plus annuellement vs contrat TOTEM) ;
- La société VALOCÎME s'est engagé à mettre en œuvre des moyens afin d'améliorer le service de téléphonie mobile pour les abonnés ORANGE.

Délibération n° 2022/33 : contentieux WSDTP

Mme le Maire informe le CM qu'une procédure contentieuse a été déposée le 11 mai 2022 auprès du Tribunal Administratif de Versailles à l'encontre de la décision concernant la délivrance du récépissé de déclaration de l'activité de concassage WSDTP par la Sous-Préfecture en date du 17 janvier 2022. Le CM décide d'agir en justice pour solliciter l'annulation de cette déclaration.

Conseil Municipal du 23 juin 2022

Délibération n° 2022/34 : tarifs location Salle des Marronniers

Le CM décide d'ouvrir la salle des Marronniers à la location de 9h à 22h tous les jours de la semaine avec des tarifs différenciés en fonction de l'utilisation ou pas de l'espace cuisine, des demandeurs (Galluisiens ou extérieurs) et de la fréquence de la réservation (récurrente ou non). Le dépôt de garantie pour la location de la salle est fixé

à 500€. Celui-ci sera encaissé en cas de dégradation du matériel, mobilier et/ou des locaux dûment constatée. Le dépôt de garantie pour le ménage de la salle (à la charge du locataire) est fixé à 150 €. La salle est mise à disposition gratuitement pour le CCAS, l'école du Grand-Jardin, les gendarmes, les pompiers, les commissions et comités communaux, ainsi que leurs partenaires.

Délibération n° 2022/35 : nombre d'adjoints

Création d'un poste d'adjoint supplémentaire soit 4 adjoints au Maire. Mme Carol ALONSO a été élue 4^{ème} adjointe.

Délibération n° 2022/36 : indemnités 4ème adjoint au Maire

Le montant des indemnités du 4^{ème} adjoint au Maire est fixé à 17,2 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (*article L.2123-23 du Code Général des collectivités territoriales*). Ces indemnités seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

Délibération n° 2022/37 : commission urbanisme

Georges WILLEMOT, Jean-Louis MARTINELLI, Fanny CECILLE-HERRERAS, Carol ALONSO, Dominique MURIEL, Christian VALLEE et Sébastien BOULANGER sont élus membres de la commission urbanisme.

Délibération n° 2022/38 : commission finances

Jean-Louis MARTINELLI, Fanny CECILLE-HERRERAS, Carol ALONSO, Georges WILLEMOT et Robin TISNE sont élus membres de la commission finances.

Délibération n° 2022/39 : adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures

Un nouveau groupement de commandes (coordonné par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne) est en cours de constitution et a notamment pour objet de permettre aux collectivités d'accéder à moindre coût à des plateformes de dématérialisation des procédures de marchés publics, de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, de télétransmission des flux comptables, de fourniture de certificats pour les signatures électroniques, de convocations électroniques et de parapheurs électroniques.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière. Le CM décide d'adhérer au groupement de commandes permanent pour la dématérialisation des procédures.

Divers : affaire Commune de Galluis / Chahour & NJ Réception (décision attaquée, cour d'appel de Versailles 30 juin 2021)

La décision rendue par la Chambre Criminelle de la Cour de cassation le 21 juin 2022 a débouté la Commune de Galluis de ses demandes en paiement de dommages-intérêts, d'une part, et de frais irrépétibles, d'autre part. Le dossier est renvoyé devant la cour d'appel de Versailles.

Conseil Municipal du 8 septembre 2022

Délibération n° 2022/40 : délibération fixant le taux de reversement de la taxe d'aménagement à l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale)

Adoption du principe du reversement de 0,1 % de la part communale de taxe d'aménagement à la CCCY à compter du 1^{er} janvier 2023.

Délibération n° 2022/41 : taxe aménagement zones UI, AUI, AUa et Aub

Le CM décide d'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2023, le taux de la taxe d'aménagement à 20 % dans les secteurs AUI, AUB, AUa, et UI à l'ensemble des parcelles. Dans le reste du territoire, le taux de la taxe d'aménagement n'est pas modifié et s'établit à 5 %.

Délibération n° 2022/42 : subventions programme triennal 2020-2022 - annulation délibération n° 2022/27 subvention programme triennal voiries

Mme le Maire propose de solliciter une subvention pour la réalisation de travaux de réfection de voiries rue Labarraque, rue et impasse de la Gare, route de Maison Rouge, route de Boissy-sans-Avoir, rue de la Tuilerie et rue des Hortensias. Le CM décide de solliciter du Conseil départemental une subvention de 215 447 €, au titre du programme départemental 2020-2023 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie, correspondant à 62,9 % de la part de travaux subventionnables de 417 151,45 € HT, avec un montant total des travaux de 500 581,74 € TTC.

Délibération n° 2022/43 : fonds de concours voirie - annule et remplace délibération n° 2022/28

Demande d'un fonds de concours à CCCY en vue de participer au financement des travaux de réfection de la rue de la Gare (21 824 €), route de Boissy-sans-Avoir (8 130 €) et rue Labarraque (4 408 €) à hauteur de 34 362 €.

Délibération n° 2022/44 : fonds concours général CCCY - annule et remplace délibération n° 2022/23

Demande d'un fonds de concours à CCCY en vue de participer au financement des travaux de ravalement extérieur de la mairie, de remplacement des fenêtres et porte de la mairie, de l'isolation des combles de la mairie, réfection des murs en pierres rue de la Mairie et du cimetière de Galluis, du sablage des grilles de l'école, de la mairie et du cimetière à hauteur de 80 179€ HT.

Délibération n° 2022/45 : proposition de délibération pour une demande de création d'un carnet, sa mise à jour et la réalisation de travaux d'entretien, auprès du département

Le CM approuve le projet de réalisation et la mise à jour d'un diagnostic sanitaire d'entretien de l'église Saint-Martin de Galluis, ainsi que la réalisation de travaux d'entretien.

Il donne son accord pour la réalisation du diagnostic sanitaire de l'édifice concerné et des éventuelles prestations supplémentaires, selon le devis du cabinet

d'architecture Atelier Touchard, d'un montant de 6 960 € TTC.

Il donne son accord pour la mise à jour du carnet d'entretien dont le montant maximal est estimé à 6 000 € TTC.

Il donne son accord pour la réalisation des travaux d'entretien conformément à la programmation qui sera établie dans le diagnostic sanitaire et dont le montant est estimé entre 20 000 (minimum) et 30 000 (maximum) € TTC/an.

Il sollicite auprès du Conseil départemental une subvention de 80 % du montant des prestations et travaux TTC plafonnée selon les modalités du dispositif concerné :

- à 8 000 € pour la création d'un carnet d'entretien ;
- à 4 000 € pour la mise à jour du carnet ;
- à 15 000 € pour la réalisation de travaux d'entretien.

Délibération n° 2022/46 : convention paie CIG

Le CM décide de renouveler l'adhésion à la convention confection des paies par le CIG pour une durée de trois ans.

Délibération n° 2022/47 : convention CIG remboursement de la rémunération des médecins membres du conseil médical interdépartemental et expertises médicales

Accord pour le remboursement de la rémunération des médecins membres du comité médical interdépartemental et expertises médicales. Ce comité statue sur les demandes d'octroi du congé de longue maladie ou de longue durée ainsi que les modalités de réintégration à l'épuisement des droits ainsi que sur les congés imputables au service et sur la retraite pour invalidité. Les honoraires et les autres frais médicaux résultant des examens et éventuellement les frais de transport du malade examiné sont à la charge du budget de la collectivité. Les différents frais peuvent être avancés par le CIG qui se fait rembourser par la collectivité.

Le CM autorise Mme le Maire à signer la convention à intervenir avec le CIG.

Délibération n° 2022/48 : PNR subvention fontaine et mur place de l'église

Le CM autorise Mme le Maire à solliciter une aide financière « Restauration patrimoine non protégé » auprès du PNR en vue de restaurer le mur de la Place de l'Église et la fontaine rue Labarraque. L'aide maximum est de 23 000 €.

Délibération n° 2022/49 : subvention région éclairage public

Le CM approuve le projet de rénovation de l'éclairage public au titre de l'année 2022 pour un montant estimé à 28 900,40 € HT. Il décide de solliciter auprès de la Région Île-de-France une subvention de 50 % au titre de l'appel à projets « Modernisation de l'éclairage public et réduction de la pollution lumineuse ».

Divers contentieux :

➔ **Cassation en cours – Galluis / BONETTI**

La Cour d'appel de Versailles, dans son jugement rendu en date du 27 mai 2022 (Tribunal Correctionnel), a reconnu M. Bonetti coupable d'infractions aux dispositions du PLU, pour construction sans permis de construction, et implantation d'habitations légères en dehors des emplacements autorisés. La Cour d'appel de Versailles a également condamné M. Bonetti au paiement d'une amende 8 000 € (dont 5 000 € de sursis) et a ordonné la remise en état des lieux par retrait des caravanes et la démolition du chalet en bois dans un délai de quatre mois à compter de la décision. M. Bonetti est condamné au paiement d'une astreinte d'un montant de 100 € par jour de retard. M. Bonetti a formé un pourvoi en cassation en date du 30 mai 2022.

➔ **Cour d'appel de Versailles – Galluis / GOY**

La Cour d'appel de Versailles, par jugement en date du 8 juin 2022, a sur l'action publique déclaré M. Goy coupable d'infraction aux dispositions du PLU, et l'a condamné au paiement d'une amende de 1 500 €. Quant à l'action civile, le tribunal a déclaré recevable la constitution de partie civile de la Commune de Galluis et a condamné M. Goy à verser 1500 €.

➔ **Cour de cassation – Galluis / CHAHOUR et la société NJ RECEPTION – Jugement 21 juin 2022**

La commune de Galluis, partie civile, a formé un pourvoi contre l'arrêt de la Cour d'appel de Versailles, 9^{ème} chambre, en date du 30 juin 2021 contre M. Nordine Chahour, Mme Aggou Chahour et la société NJ réception. Les poursuites sont les suivantes : exécution de travaux sans autorisation dans un établissement recevant du public, refus de fermer un établissement recevant du public après mise en demeure et ouverture sans autorisation d'un établissement recevant du public. La Cour de Cassation a cassé et annulé partiellement l'arrêt de la Cour d'appel de Versailles, en date du 30 juin 2021, mais en ses seules dispositions, ayant débouté la commune de Galluis de ses demandes en paiement de dommages-intérêts et de frais irrécouvrables, toutes les autres dispositions étant expressément maintenues. La Cour de Cassation renvoie la cause et les parties devant la Cour d'Appel de Versailles.

Conseil Municipal du 17 novembre 2022

Délibération n° 2022/50 : composition du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Suite à la démission de Suzanne GIRAULT de son poste d'administrateur du CCAS, le CM a procédé à l'élection de Georges WILLEMOT, Carol ALONSO, Dominique MURIEL et Jennifer FORT en tant que membres du conseil d'administration du CCAS.

Délibération n° 2022/51 : délibération autorisant le maire à conclure la convention actes avec le préfet des Yvelines

Le CM décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, y compris les actes budgétaires. Il donne son accord pour que le maire engage toutes les démarches afférentes et l'autorise à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier. Il désigne Mme Céline Schwartz, secrétaire de mairie, attachée en qualité de responsable de la télétransmission.

Délibération n° 2022/52 : création emploi agents recensement INSEE 2023 et rémunération

Le CM décide la création de 3 emplois de non titulaires pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers pour la période de recensement. Il décide de fixer la rémunération des agents recenseurs à 5 € la feuille de logement, 50 € la journée de formation et 50 € la tournée de reconnaissance,

Il précise que les heures complémentaires seront payées à hauteur du SMIC horaire en vigueur si besoin, que le coordonnateur communal sera rémunéré en heures supplémentaires, que ces tarifs ne comprennent pas les charges sociales qui restent à la charge de la commune et que cette rémunération sera versée fin mars 2023.

Délibération n° 2022/53 : fonds concours général – travaux conduisant à des économies d'énergie (menuiseries mairie et isolation combles mairie + école) - annule et remplace délibération n° 2022/44 : subvention fonds concours général

Demande d'un fonds de concours à CCCY en vue de participer au financement de l'isolation des combles de la mairie, remplacement menuiseries mairie à hauteur de 19 842.50 €.

Délibération n° 2022/54 : fonds concours général – réhabilitation et travaux sur le patrimoine bâti (ravalement façade mairie) - annule et remplace délibération n° 2022/44 : subvention fonds concours général CCCY

Demande d'un fonds de concours à CCCY en vue de participer au financement des travaux de ravalement extérieur de la mairie à hauteur de 1 021.00 €.

Délibération n° 2022/55 : fonds concours général – réhabilitation et travaux sur le patrimoine bâti (mur cimetière de Galluis) - annule et remplace délibération n° 2022/44 : subvention fonds concours général CCCY

Demande d'un fonds de concours à CCCY en vue de participer au financement des travaux de réfection des murs en pierres du cimetière à hauteur de 32 898.50 €.

Délibération n° 2022/56 : fonds concours général – réhabilitation et travaux sur le patrimoine bâti (mur place de l'Église, route de Montfort)

Demande d'un fonds de concours à la CCCY en vue de participer au financement des travaux de réfection du mur place de l'Église – route de Montfort à hauteur de 16 487,50€.

Délibération n° 2022/57 fonds concours général – réhabilitation et travaux sur le patrimoine bâti

(fontaine Saint-Martin, rue Labarraque)

Demande d'un fonds de concours à CCCY en vue de participer au financement des travaux de réfection de la fontaine Saint-Martin, rue Labarraque, à hauteur de 9 929 €.

Délibération n° 2022/58 : subvention PNR fontaine Saint Martin, rue Labarraque

Le CM autorise Mme le Maire à solliciter le PNR pour l'obtention d'une subvention pour la restauration de la fontaine Saint-Martin, rue Labarraque, pour un montant de 17 420 €.

Délibération n° 2022/59 : subvention PNR mur place de l'Église, route de Montfort

Le CM autorise Mme le Maire à solliciter le PNR pour l'obtention d'une subvention pour la restauration des murs de la place de l'Église, route de Montfort, en pierres meulières pour un montant de 9 893 €.

Délibération n° 2022/60 : subvention voyage découverte CM2 2023

Le CM décide d'accorder une subvention de 100 € par élève de CM2 participant au voyage découverte de leur classe.

Délibération n° 2022/61 : décisions modificatives (n° 1 à n°4)

Régularisations comptables sur le Budget primitif 2022 suivantes :

- Sortie de l'inventaire communal du terrain vendu Chemin des Vaux à Illyade Développement ;
- Aide financière classe découverte CM2 ;
- Provision sur créances ;
- Régularisation suite augmentation valeur point indice personnel communal au 1^{er} juillet 2022 ;
- Régularisation comptable opération enfouissement réseau électrique basse tension via le SEY78.

Délibération n° 2022/62 : éclairage public

Le CM décide d'allonger la coupure générale de l'éclairage public de minuit à cinq heures trente.

Conseil Municipal du 23 février 2023

Délibération n° 2023/01 : délégation du CM au maire afin d'ester en justice

Le CM autorise Mme le Maire à ester en justice dans l'affaire opposant la Commune de Galluis aux Consorts CHAHOUR et la société NJ RECEPTION, à la suite de l'arrêt rendu par la Chambre Criminelle de la Cour de Cassation le 21 juin 2022 pour l'audience du 2 mars 2023 auprès de la Cour d'Appel de Versailles.

Délibération n° 2023/02 : ouverture crédits investissement 2023 par anticipation

Le CM autorise l'ouverture des crédits d'investissements pour 2023 pour la somme de 30 000 € en section d'investissement.

Délibération n° 2023/03 : subvention DSIL – pompe à

chaleur isolation combles École du Grand Jardin

Adoption de l'avant-projet de « la rénovation thermique et transition énergétique » pour un montant de 58 898,33 € HT soit 70 678,00 € TTC. Demande de subvention dans le cadre de la programmation DSIL 2023 et sollicitation d'une subvention de 47 118,66 €, soit 80 % du montant HT des travaux (qui s'élève à 58 898,33 €).

Délibération n° 2023/04 : fonds vert menuiseries école maternelle

Adoption de l'avant-projet de remplacement des menuiseries de trois classes du côté maternelle de l'École du Grand Jardin pour un montant de 146 473,89 € HT, soit 175 768,66 € TTC. Demande de subvention dans le cadre de la programmation 2023 et sollicitation d'une subvention de 117 179,11 €, soit 80 % du montant HT des travaux (qui s'élève à 146 473,89 €).

Divers

Aurélie PIACENZA informe l'assemblée que le SIRAYE prévoit des travaux sur les canalisations d'eau route de Montfort compte tenu de leur vétusté.

Conseil Municipal du 13 avril 2023**Délibération n° 2023/05 : modification n° 2 PLU**

Approbation des points suivants de la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

- Mise à jour et/ou correction des erreurs sur le plan cadastral afin qu'il soit conforme à la réalité et modification du règlement et du plan de zonage ;
- Classement de la zone AUA en 2AU ;
- Classement de la parcelle V 284 en zone 2AU d'urbanisation future.

Délibération n° 2023/06 : transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz naturel

Adhésion à la compétence gaz du SEY.

Délibération n° 2023/07 : dissolution AFIR Jouars-Pontchartrain et transfert actif de l'AFIR

Le CM accepte la dissolution de l'Association Foncière Intercommunale de remembrement (AFIR) de Jouars-Pontchartrain, décide que les actif et passif de l'association soient versés à la commune et donne tout pouvoir à Mme le Maire en vue de signer tout acte, prendre toute décision visant à l'incorporation des biens de l'AFIR et à la reprise de l'actif et du passif.

Délibération n° 2023/08 : suppressions et créations emplois

Mme le Maire propose la création de deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'un adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, permanents à temps complet, et la suppression de deux emplois d'adjoint technique et d'un adjoint administratif, permanents à temps complet. Le CM décide d'adopter les modifications du tableau des emplois.

Délibération n° 2023/09 : échange terrains avec soulte

Le CM autorise la commune de Galluis à échanger la parcelle ZA 191 (1 139 m²) avec la parcelle ZA 8 (343 m²) et une bande de 171 m², chemin des Vaux (parcelles ZA7, ZA8, ZA9 et ZA12) appartenant à M. DEVRIENDT. Il précise que la différence entre les parcelles ZA 191 et ZA 8 est de 796 m². Cette différence fera l'objet d'une soulte en faveur de la commune pour un prix de vente HT de 40 000 €.

Délibération n° 2023/10 : vote du compte de gestion de la commune 2022

Adoption du compte de gestion du Trésorier de Rambouillet pour l'exercice 2022 de la commune dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Délibération n° 2023/11 : vote du compte administratif 2022

Adoption du compte administratif de l'exercice 2022.

Délibération n° 2023/12 : affectation des résultats de l'exercice 2022 commune

Affectation de la somme de 877 262,80 € au compte 002 en recettes de fonctionnement.

Délibération n° 2023/13 : délibération reversement compensation 2023 CCCY

Validation de l'attribution de compensation 2023 d'un montant de 30 741,32 €.

Délibération n° 2023/14 : participations syndicales et subventions communales année 2023

Adoption du tableau des participations et subventions 2023.

Délibération n° 2023/15 : impôts locaux – vote des taux 2023

Le CM fixe les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,86 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62,18 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 8,05 %.

Délibération n° 2023/16 : budget primitif 2023 de la commune

Adoption du budget primitif de la commune, exercice 2023.

Délibération n° 2023/17 : rapport CLECT

Approbation du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de la CCCY.

Divers : une borne pour recharger les véhicules électriques sera installée par le SEY, rue de l'Église.

Conseil Municipal du 9 juin 2023**Délibération n° 2023/18 : élection délégués élections sénatoriales 24 septembre 2023**

Sur les 15 conseillers en exercice, 3 délégués et 3 suppléants sont élus pour voter lors des élections

sénatoriales du 24 septembre 2023. Délégués : Annie LOBSTEIN, Georges WILLEMOT et Carol ALONSO. Suppléants : Christian VALLÉE, Aurélie PIACENZA et Robin TISNÉ.

Délibération n° 2023/19 : tarifs fête du village

Le CM décide de mettre en place les tarifs suivants pour la fête du village :

Tarifs Gallusiens :

- Adultes et enfants à partir de 10 ans : 13 €
- Enfants de 3 ans à 9 ans : 5 €

Tarifs non Gallusiens :

- Adultes et enfants à partir de 10 ans : 16 €
- Enfants de 3 ans à 9 ans : 7 €

Conseil Municipal du 28 septembre 2023

Délibération n° 2023/20 : débat rapport chambre régionale des comptes de gestion CCCY exercices 2017 et suivants

Le CM prend acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Île-de-France et de sa réponse portant sur l'examen de la gestion de la CCCY sur les exercices 2017 et suivants. Il prend acte de la tenue du débat portant sur ce même rapport. Il souhaite que les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes Île-de-France soient suivies d'actions par la CCCY et que des actions intercommunales concrètes soient engagées à très court terme dans les domaines issus du débat du CM.

Délibération n° 2023/21 : approbation de la nomenclature comptable et budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2024

Adoption à compter du 1^{er} janvier 2024 de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée moins de 3 500 habitants, pour le budget principal de la ville de Galluis.

Délibération n° 2023/22 : suppression poste 26/35^{ème} adjoint technique et poste 5,25/35^{ème} adjoint animation et création poste 21/35^{ème} adjoint technique

Mme le Maire propose la suppression :

- d'un emploi d'adjoint territorial technique à 26/35^{ème} (titulaire)
- d'un emploi d'adjoint d'animation à 5,25/35^{ème} (titulaire)

et la création :

- d'un emploi d'adjoint territorial technique à 21/35^{ème} en raison de la réorganisation de la cantine scolaire (dont une partie du ménage est confiée à une entreprise) (titulaire).

Le CM décide d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

Divers

Contentieux

→ Recours Consorts BOUDEELE/Galluis en date du 9 juin 2023 contre la délibération 2023-05 approuvant la modification n°2 du PLU.

→ Recours Consorts BOUDEELE/Galluis en date du 27 juin 2023 demandant l'annulation de l'arrêté du 4 mai 2023 retirant le certificat d'urbanisme opérationnel délivré aux Consorts Boudeele le 6 janvier 2023, en vue de la réalisation d'un lotissement situé impasse du Petit Méré.

→ Recours M. MYARD Gérard/Galluis en date du 13 septembre 2023 demandant l'annulation du refus de modification du PLU de la commune de Galluis & refus de délimitation des parcelles cadastrées n°X210-213-214-216 en STECAL.

Remaniement cadastral partiel

Des opérations de remaniement du cadastre ont été entreprises dans la commune depuis le 20 septembre 2023. Les travaux sont exécutés en utilisant des photographies prises d'avion. Ainsi, avant la prise de vues, qui aura lieu à partir du 14 octobre 2023, de nombreux signaux seront placés sur le sol. Ces signaux sont constitués soit par des plaquettes blanches, soit par une peinture blanche de forme carrée. Ils seront dans la plupart des cas implantés en limite de parcelles, chemins (plaquettes), routes ou trottoirs (peinture). Il est demandé à la population de laisser les plaquettes rigoureusement à leur emplacement et dans la position où elles sont implantées.

Don reçu par la commune de Galluis

Mme le Maire informe l'assemblée que la commune a reçu un don de 139 € de M. BALLARGEON pour le remplacement du pot de fleurs cassé lors des travaux de construction de la maison individuelle route de Montfort.

DM n°1

Il s'agit d'écritures comptables afin de mettre à jour des frais d'études et des frais de publicité légale suivis de travaux.

Programme triennal 2023-2026

Lors de la vente de parcelles appartenant à la commune de Galluis, chemin des Vaux, cette dernière s'est engagée à réaliser des travaux de voiries. Conformément à cet engagement et pour contribuer à son financement, la commune de Galluis sollicitera la subvention du programme départemental 2023-2026.

PAROLE AUX ÉLUS DE L'OPPOSITION

Depuis le début du mandat, nous nous sommes attachés à travailler dans l'intérêt des Gallusiens et la vision que nous défendons pour notre commune. Dans un esprit constructif avec l'équipe municipale, nous avons été particulièrement vigilants sur les projets liés à l'urbanisme et aux adaptations nécessaires pour la transition écologique.

Cette année, j'ai ainsi voté une très large majorité des délibérations qui vont dans ce sens :

- Modification du PLU, notamment à l'entrée de ville pour restreindre le type d'activité autorisée.
- Rénovation énergétique de la mairie et de la partie ancienne de l'école.
- Changement de l'éclairage public avec des Leds.
- Installation de deux bornes de recharge électrique sur la place de l'Église.

Tous ces projets ont été intégrés au budget voté, ils se sont révélés incontournables pour préparer l'avenir avec la hausse très importante pour notre commune du coût énergétique.

Avec la révision de la charte du PNR où je siège, ce sont aussi de nouveaux défis qui sont posés sur notre vision du territoire et la manière de vivre dans le respect de l'environnement. Vous avez ainsi reçu il y a quelques mois la possibilité de participer à la révision de la charte et nous travaillons en équipe au conseil pour apporter nos contributions.

Pour 2024, c'est avec ce même attachement pour notre qualité de vie que je continuerai à m'impliquer dans les projets d'aménagement du territoire.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous !

Aurélie Piacenza

ENVIRONNEMENT

BUDGET PARTICIPATIF, ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE RÉGIONAL

Dans le cadre de la transition écologique et des économies d'énergie, la municipalité de Galluis a étudié **trois projets concernant l'éclairage public** :

- 1 **Remplacement des lampes à vapeur de mercure (ou équivalent) par des LED**
- 2 **Mise aux normes des armoires électriques de pilotage suite à ce remplacement ;**
- 3 **Mise en place d'un éclairage à énergie solaire pour le chemin des Vaux.**

Ces trois projets ont été présentés à la région Ile-de-France pour être subventionnés au titre du « budget participatif, écologique et solidaire ». Les projets ayant obtenu le meilleur taux de réponses positives (nombre de votes / nombre d'habitants) étaient retenus.

Grâce aux votes des Gallusiens et Gallusiennes, la commission permanente du Conseil Régional d'Île-de-France a retenu nos trois projets, et nous allons recevoir 9 000 € pour le remplacement des lampes par des LED, 1 000 € pour la mise aux normes des armoires électriques et 9 000 € pour l'éclairage du chemin des Vaux.

Bravo et merci à tous ceux qui, par leur participation, ont permis l'obtention de ces subventions !



FINANCES COMMUNALES

Le 13 avril 2023, le conseil municipal s'est réuni en séance pour notamment délibérer sur le vote du compte administratif 2022, sur le vote des taux des impôts locaux pour l'année 2023 et sur le vote du budget primitif 2023.

Compte administratif 2022

Les résultats du compte administratif 2022 sont excédentaires en Fonctionnement et en Investissement.

en €	investissement	fonctionnement	total cumulé
Recettes	567 206,55	1 384 035,31	1 951 241,86
Dépenses	240 190,23	1 206 545,00	1 446 735,23
Résultat de l'exercice			504 506,63
Excédent	327 016,32	177 490,31	
Report 2021	202 267,55	699 772,49	902 040,04
Report cumulé		877 262,80	877 262,80
Excédent	529 283,87		
Reste à réaliser	-12 458,71		
Excédent	516 525,16		

Taux communaux des impôts locaux pour l'année 2023

En 2014, lorsque nous avons intégré la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines (CCCY), nous lui avons transféré une partie de nos recettes fiscales. En contrepartie, depuis cette date, la CCCY règle certaines factures de la commune comme, par exemple, celles liées à l'énergie (électricité, gaz) ou encore à la restauration scolaire.

Il faut noter que si le montant des recettes fiscales transférées est figé, les dépenses, quant à elles, évoluent chaque année suivant nos consommations.

Chaque fin d'exercice donne lieu à un bilan et à une estimation de ces mêmes dépenses pour l'exercice suivant. Au final, la CCCY fixe une attribution de compensation de fiscalité résultant de la différence entre les recettes qu'elle perçoit et les dépenses qu'elle règle pour la commune.

En 2022, la commune avait reçu une attribution de compensation de 175 974,21 € de la part de la CCCY.

En 2023, cette même attribution de compensation a été fixée à 30 741,32 €, soit une **baisse de 145 232,89 €**, principalement à cause de l'inflation et de l'augmentation considérable des coûts de l'électricité et du gaz.

Pour mémoire, le montant de votre taxe foncière est calculé en multipliant la base imposable du bien (valeur locative cadastrale) par les taux d'imposition applicables.

La valeur locative cadastrale, donnée de référence, représente le niveau de loyer théorique que la propriété concernée pourrait produire si elle était louée.

Elle peut varier si le bien a fait l'objet de travaux importants, par exemple.

Les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées chaque année au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation.

En 2023, compte tenu de la valeur de l'IPCH constatée en novembre 2022, le coefficient de revalorisation a été fixé à 1,071, soit une **augmentation forfaitaire de 7,1 % de la base de calcul des propriétés bâties et non bâties** (hors locaux professionnels).

Cette augmentation de 7,1 % génère un produit fiscal communal supplémentaire de 51 517 € qui est loin d'être suffisant pour combler la perte de compensation ; ce qui impose donc d'avoir recours au levier fiscal dont dispose la commune. **Comblé le gap des 93 716 € restants (145 233 € - 51 517 €) nécessiterait d'augmenter les taux d'imposition communaux de 17,3 %.**

Conscient de la charge que ferait peser une telle hausse sur le budget des familles, en s'ajoutant à celle déjà induite par la revalorisation des bases (+ 7,1 %), **le conseil municipal a décidé de limiter l'augmentation des taux d'imposition communaux à 9 %** et de compenser l'équivalent du solde (+ 8,3 %) par des économies à court terme sur certains postes du budget communal. Cette décision s'accompagne à plus long terme de la **mise en place d'initiatives devant nous permettre de réduire notre facture énergétique**, sous la houlette d'un comité spécifiquement créé à cet effet, composé d'élus et d'administrés disposant de compétences dans ce domaine.

En cela, nous restons fidèles à notre objectif de **maintenir une fiscalité modérée et adaptée à nos besoins.**

Vous trouverez ci-dessous, un extrait du compte rendu relatif à ce point (conseil municipal du 13 avril 2023) :

« M. Jean-Louis MARTINELLI expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des taxes foncières sur le bâti, le non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pour 2023.

Considérant qu'en 2022, la commune a reçu une attribution de compensation de fiscalités de 175 974,21 € de la part de la CCCY, Considérant qu'en 2023, cette même attribution de compensation est fixée à 30 741,32 €, soit une baisse de 145 232,89 €,

principalement due à l'inflation et plus particulièrement à l'augmentation considérable des dépenses énergétiques prévues pour 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de compenser cette baisse de ressources et d'équilibrer le projet de budget primitif 2023 par des rentrées fiscales relatives aux taux de contribution directes comme suit :

	Bases notifiées (si connues à la date du vote) (€)	Variation des bases /N-1 (%)	Taux appliqués sur décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux /N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante (€)	Variation du produit /N-1 (%)
Taxe foncière sur le bâti	2 645 000,00	0	23,86	0	631 097,00	0
Taxe foncière sur le non-bâti	25 400,00	0	62,18	0	15 794,00	0
Contribution Foncière des Entreprises	0,00	0	0	0	0	0
Taxe d'habitation résidences secondaires	273 756,00	0	8,05	0	22 037,00	0
Total	2 944 156,00	0			668 928,00	

Comme suite à la réforme de la taxe d'habitation :

La loi prévoit l'application d'un coefficient correcteur permettant une garantie des ressources pour la collectivité. Ce coefficient inférieur à 1 (0,874104 pour la Commune de Galluis) induit une retenue d'un montant de 74 017 €. Ces rentrées fiscales correspondent aux taux dont les variations sont présentées dans le tableau suivant :

	Taux 2022	Variation	Taux 2023	Plafond
Taxe foncière sur le bâti	21,89 %	9,0 %	23,86 %	95,70 %
Taxe foncière sur le non-bâti	57,05 %	9,0 %	62,18 %	148,10 %
Taxe d'habitation résidences secondaires	7,39 %	8,9 %	8,05 %	51,40 %

Ayant entendu l'exposé de M. Jean-Louis MARTINELLI, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages, fixe les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,86 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62,18 %
- Taxe habitation sur les résidences secondaires : 8,05 %.

Budget primitif 2023

Le budget primitif de la Commune, exercice 2023, est arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT		dépenses	recettes
vote	crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	1 872 100,77	994 837,97
	+	+	+
reports	restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent (2)	0,00	0,00
	002 résultat de fonctionnement reporté (2)	0,00	877 262,80
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION FONCTIONNEMENT (3)	1 872 100,77	1 872 100,77

INVESTISSEMENT		dépenses	recettes
vote	crédits d'investissement (1) votés au titre du présent budget	2 151 727,79	1 635 202,63
	+	+	+
reports	restes à réaliser (RAR) de l'exercice précédent (2)	13 556,71	798,00
	001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	0,00	529 283,87
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	2 165 284,50	2 165 284,50

	dépenses	recettes
TOTAL DU BUDGET (3)	4 037 385,27	4 037 385,27

suite ↓

Vous trouverez ci-contre le tableau des investissements présenté, en avril dernier, lors du vote du budget primitif 2023 (BP 2023), prévoyant notamment un étalement des travaux de voirie jusqu'à la fin de l'année 2025 :

Ces estimations des travaux de voirie ont depuis fait l'objet d'une étude plus approfondie par le maître d'œuvre en charge de la préparation des appels d'offres correspondants.

Dans ce cadre, le **projet de la rue de la Gare a été considérablement modifié** afin de :

- Répondre à des **objectifs de sécurité** sur cet axe, où la vitesse des véhicules dépasse souvent très largement les 30 km/h,
- Prévoir d'ores et déjà les infrastructures permettant de faire de la rue de la Gare une « **voie verte** » pour rejoindre la gare de Montfort-Méré.

Ces aménagements sécuritaires, non prévus au BP 2023, ont été estimés à près de 300 000 €.

En parallèle de cela, il s'avère que **les chiffrages des travaux des autres rues ont également évolué à la hausse.**

Cette situation oblige donc la commune à **revoir ses priorités et l'ordonnancement des travaux pour rester dans l'enveloppe financière prévue au BP 2023** avec les subventions qui nous ont été accordées par :

- Le Conseil départemental des Yvelines (CD78) (programme triennal 2020 - 2022),
- La CCCY (fonds de concours voirie),
- Le Syndicat d'Énergie des Yvelines (programme d'enfouissement de réseaux).

En date du 30 juin 2023, le CD78 a abrogé le programme exceptionnel 2021-2023 d'aide à la remise en état de voies communales hors agglomération et sécurité routière sur des routes départementales. Le CD78 a en parallèle approuvé le nouveau programme départemental 2023-2026 d'aide aux communes en matière de voiries, réseaux divers et a intégré l'ancien programme 2021-2023 en matière de sécurité routière. Ce nouveau programme se terminera le 9 juillet 2026, date limite de dépôt des dossiers.

Comme suite à la vente de parcelles lui appartenant, la commune s'est engagée à réaliser des travaux de voirie sur le chemin des Vaux. Conformément à cet engagement et pour contribuer à son financement, la commune sollicitera la subvention du programme départemental 2023-2026.

PROJET	DÉPENSES	SUBVENTIONS
TRAVAUX DE VOIRIE (1)		
Rue de la Gare	235 386 €	82 082 €
Rue Labarraque - 1 ^{er} tronçon	317 130 €	194 438 €
Chemin des Vaux	350 394 €	0 €
Rue des Hortensias	124 800 €	82 233 €
Route de Boissy	32 520 €	17 046 €
Route de Maison Rouge	13 312 €	6 977 €
Rue de la Tuilerie	9 600 €	5 032 €
SIGNALISATION ET ÉQUIPEMENTS DE VOIRIE		
Signalisation et équipements de voirie	13 748 €	798 €
ÉCLAIRAGE PUBLIC		
Éclairage public	16 272 €	0 €
BÂTI COMMUNAL (2)		
Mairie	39 272 €	16 364 €
Cimetière	94 841 €	36 870 €
Ecole	246 447 €	161 598 €
Divers bâti	83 598 €	41 815 €
ÉCOLE AXA (3)		
École AXA	295 719 €	0 €
SCOLAIRE & PÉRISCOLAIRE		
Ecole	6 146 €	0 €
MATÉRIEL TECHNIQUE		
Matériel technique	1 279 €	0 €
MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE		
Matériel de bureau et informatique	6 803 €	0 €
Autre matériel et mobilier	795 €	0 €
AUTRE MATÉRIEL ET MOBILIER		
Autre matériel et mobilier	8 400 €	0 €
LOISIRS & JARDINS		
Foncier communal	28 800 €	0 €
Projet participatif	3 960 €	0 €
ÉTUDES		
Études	5 893 €	0 €
TOTAL GENERAL	1 935 115 €	645 252 €

(1) : travaux de voirie prévus, financièrement réalisables par la commune à horizon de fin 2025

(2) : travaux de bâti communal Ecole dépendants de l'obtention des subventions demandées

(3) : Travaux Ecole AXA dépendants de la confirmation en appel du premier jugement (Dommage ouvrage)

Nouveau planning prévisionnel des travaux de voirie :

- De 2024 à 2026 : rue de la Gare, route de Boissy (1^{ère} partie) et chemin des Vaux,
- À partir de 2027 : rue Labarraque (1^{er} tronçon), route de Boissy (2^{ème} partie), rue des Hortensias, rue de la Tuilerie et route de Maison Rouge.

Jean-Louis Martinelli, adjoint aux finances

FÊTE DU VILLAGE À L'AMÉRICAIN

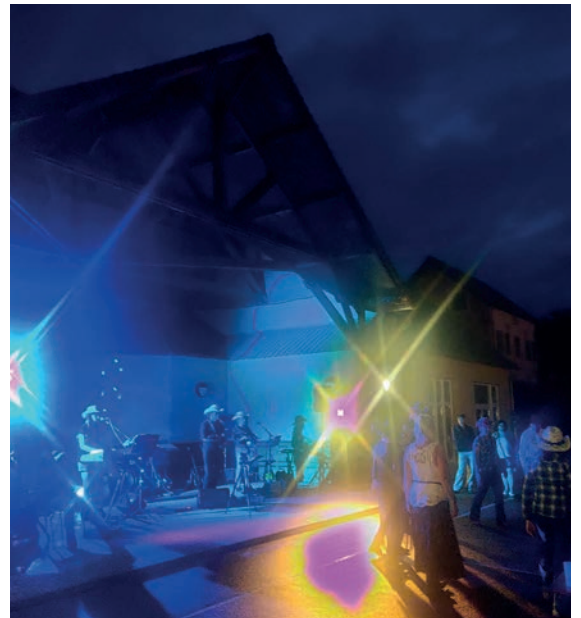
Vous avez été 160 à participer à la dernière fête du village sur le thème des États-Unis, un **nombre d'inscriptions record !**

Au programme : **repas burgers frites et soirée danse country** animée par le groupe Tumbleweed Music Band, le tout suivi d'une **playlist DJ**.

Un jeu de massacre à l'effigie de Mickey Mouse et cie, une vache à attraper au lasso, ou encore une prison

grandeur nature étaient à la disposition des enfants pour les plonger un peu plus dans l'**ambiance Far West**. Cacahuètes, popcorn, donuts, cheesecake et réglisses américains étaient aussi de la partie !

La pluie s'est invitée dès le début de la soirée, mais elle n'aura pas eu raison de l'enthousiasme collectif des cow boys and girls, **bien décidés à continuer à faire la fête, quitte à se mouiller un peu !**



FÊTE DE LA MUSIQUE 2023

Après Bloody Wiper, Mélone, Hasselblad and the snapshots et les chorales de Lisiane en 2022, ce sont les groupes **Ouistitibaba (rock cuivré pour jeune public)** et **Fuzz (blues-rock)** qui sont venus se produire à Galluis pour la troisième édition de la fête de la musique en juin dernier. Sans oublier notre désormais célèbre **groupe de jeunes rockeurs galluisiens : les Torse Poils !**

Une fois de plus, la place de l'église était remplie, et le beau temps était de la partie. Le food-truck Basilic et beurre salé est venu nous régaler pour la dernière fois (sa gérante s'envolant vers de nouvelles aventures en Australie), aux côtés de Burgers Valley et du Chou qui roule. La buvette du comité événementiel vous proposait, quant à elle, de la bière artisanale et autres boissons ou choses à grignoter.

À l'année prochaine pour la quatrième édition !



Ouistitibaba



Les Torse Poils



Vous êtes musicien(ne) ou chanteur(euse), solo ou en groupe, et vous avez envie de venir jouer à Galluis ?

N'hésitez pas à nous envoyer votre candidature à l'adresse fanny.herreras@galluis.fr !

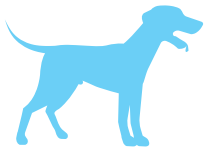


Fuzz



© Claire Boyer





CHIENS TENUS EN LAISSE

Nous avons constaté depuis quelques temps une augmentation du nombre de chiens sur notre commune, et nous tenons à vous rappeler quelques **dispositions importantes concernant la sécurité et le bien-être de tous**.

Conformément à l'arrêté municipal en vigueur, **tous les chiens doivent être tenus en laisse lorsqu'ils se trouvent sur la voie publique**. Cette mesure vise à garantir la sécurité de tous les habitants, notamment les enfants, les personnes âgées et celles qui pourraient être intimidées ou gênées par la présence de chiens en liberté (même pour les chiens dits « gentils »). Tenir votre chien en laisse contribue à préserver un **environnement où chacun peut se sentir à l'aise et en sécurité**.



CHIENS CATÉGORISÉS

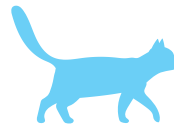
Concernant les chiens de catégorie 1 et 2 dits « chiens dangereux », ils **doivent non seulement être tenus en laisse, mais aussi muselés dans les lieux publics**. Le non-respect des règles de sécurité est sévèrement puni par la loi. La détention d'un chien dangereux par une personne non autorisée (mineur ou personne ayant fait l'objet d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire) est punie d'une peine de six mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende. **Tous les propriétaires de ces chiens doivent obligatoirement posséder un permis de détention** qu'ils devront être en mesure de présenter aux forces de police ou de gendarmerie.

LE SAVIEZ-VOUS ? DON DU SANG

Les chiens aussi peuvent faire preuve de générosité !



La clinique vétérinaire HOPIA a régulièrement besoin de sang. **Eh oui, le sang de votre chien peut sauver des vies !** Pour tout renseignement, n'hésitez pas à vous rapprocher de la clinique au 01 39 53 17 17.

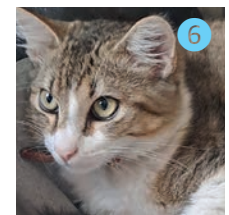
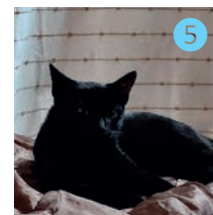
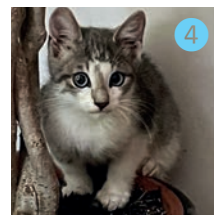
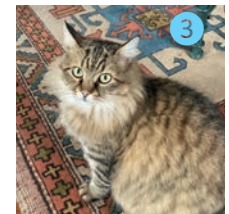
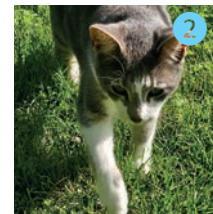
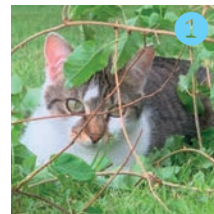


STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

La stérilisation n'est pas obligatoire, mais vivement conseillée. La commune de Galluis, en partenariat avec la Fondation Brigitte Bardot et le vétérinaire d'Orgerus, procède à des captures de chats errants pour les stériliser. Ces animaux sont ensuite relâchés sur le site où ils ont été capturés, ou proposés à l'adoption. Quatre chats ont été stérilisés depuis octobre 2022.

Nous avons aussi pris en charge plusieurs chatons, trop jeunes pour la stérilisation, mais pour lesquels nous avons trouvé des adoptants !

À ce jour, sept chats ont déjà conquis des cœurs et trouvé des foyers aimants :



Adoptions :

- 1- TEQUILA en octobre 2020
- 2- DUCHESSE en juin 2022
- 3- ELVIS en janvier 2023
- 4- GRIBOUILLE en juin 2023
- 5- NOCHE en juin 2023
- 6- VITAA en juin 2023
- 7- SPIKY en juillet 2023

❗ **Pensez à identifier votre animal de compagnie (obligation légale qui les protège) !**

Vous cherchez un toiletteur pour votre chien ou chat ?

Truck de Poil
Toilettage itinérant,
chiens et chats

☎ 06 03 08 45 24

📍 sur Galluis le vendredi.



❗ En tant que municipalité, notre objectif est de **préserver un environnement serein et agréable pour chacun de nos administrés**. À cet égard, nous vous rappelons qu'il est essentiel de respecter les règles relatives à la promenade de vos compagnons à quatre pattes : **chien attaché et déjections ramassées**.

METTONS-NOUS AU VERT

Au printemps, nous nous sommes retrouvés au parc du Grand Jardin à l'occasion d'ateliers qui vous étaient proposés **autour de la thématique de la protection de l'environnement**. Le tout, suivi d'apéros et repas partagés pour clôturer comme il se doit ces moments d'échanges !

- Marquage des avaloirs par les jeunes ①
- Fabrication d'oyas (système d'arrosage écologique) ②
- Fresque de la biodiversité ③
- Repas partagés ④



CCAS GALLUIS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

POUR QUI ?

Si vous rencontrez des difficultés ou si une personne de votre entourage vous semble en difficulté, n'hésitez pas à contacter un membre du CCAS de votre choix. Le CCAS, présidé par le maire et composé, à parité, d'élus et de membres nommés par le maire, intervient dans différents domaines :

- Aide alimentaire ;
- Aide financière ;
- Subvention à diverses associations ;
- Participation financière aux sorties culturelles des aînés (une sortie par an organisée en partenariat avec d'autres communes).

Allocation permis de conduire

Cette année, les membres du CCAS ont décidé de donner un coup de pouce aux jeunes, en octroyant une allocation pour le permis de conduire : aide de 150 € à tous les jeunes de 16 à 22 ans, sans condition de ressources, sur présentation de la facture de l'auto-école et d'un justificatif de domicile.

Repas des séniors

Le CCAS permet aussi à nos séniors de se retrouver lors d'un repas en début d'année. À partir de 66 ans, ils ont le choix entre recevoir un colis gourmand ou partager un moment convivial lors de ce repas festif. Les ressources du CCAS proviennent de subventions de la commune, de dons et des sommes perçues pour les emplacements loués à l'occasion de la brocante. Les actions menées par le CCAS restent totalement confidentielles.

✉ ccas@galluis.fr - RDV au ☎ 01 34 57 03 90

LES ACTUS DU CCAS

France Services

Afin de renforcer la présence des services publics de proximité, un espace France Services s'est ouvert à Montfort-l'Amaury. Les agents délivrent :

- Une aide aux démarches en ligne ;
- Des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires ;
- Un accompagnement dans les démarches administratives (déclaration de revenus, APL, retraite...).

Sur RDV :

☎ 01 34 86 23 46

📍 17, place Robert Brault, Montfort-l'Amaury

Bibliothèque à domicile

Un portage de livres de prêt à domicile est organisé par le CCAS pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer.

Mutuelle à tarifs préférentiels

Île-de-France Mutuelle Santé propose, en partenariat avec la Mutuelle Familiale, Harmonie Mutuelle et Axa, des prestations à des tarifs avantageux. Elle est ouverte à tous les franciliens, que vous soyez jeune, sans emploi, sénior ou travailleur non-salarié, sans condition de ressources.

☎ Appel gratuit du lundi au vendredi de 9h à 18h au 0800 730 641.

Allô Autonomie

C'est le Pôle Autonomie Territorial qui a pour mission d'accueillir, informer, orienter et évaluer les personnes âgées en situation de dépendance ainsi que les personnes en situation de handicap pour les aider à mieux vivre au quotidien. Il concentre les missions de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), des Centres Locaux et de Coordination des équipes d'évaluation APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

Plus d'accessibilité :

- Information sur l'APA à domicile ;
- Accéder au formulaire de demande ;
- Suivre le versement des prestations ;
- Questions sur la notification de la MDPH...

☎ un seul numéro : 0 801 801 100 (prix d'un appel local)

🕒 du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30

et le vendredi de 8h30 à 16h30

✉ Allô Autonomie est joignable aussi par mail à l'adresse suivante : autonomie78@yvelines.fr



Allô Autonomie,
0 801 801 100
+ d'écoute !

NOS TÉLÉCONSEILLERS SONT À VOTRE SERVICE !
HORAIRES ÉTENDUS !
Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30
Le vendredi de 8 h 30 à 16 h 30



Pour toutes infos ou renseignements concernant le CCAS :

✉ ccas@galluis.fr - RDV au ☎ 01 34 57 03 90

ATELIERS SÉNIORS

L'avancée en âge s'accompagne souvent de défis en matière de santé, de bien-être et de maintien de l'autonomie. Aussi, depuis le début de cette année, **nous proposons aux Galluisiens de plus de 60 ans divers ateliers** en association avec le PRIF (Prévention Retraite Île-de-France) et la « Conférence des Financeurs des Yvelines ». **Conçus pour améliorer la qualité de vie des séniors, ces ateliers gratuits ont rencontré un franc succès.**

Les quatre ateliers ont permis aux participants de gagner en équilibre et en confiance en eux :

- Atelier **équilibre en mouvement**, pour améliorer son équilibre, renforcer sa musculature et adopter les bons gestes au quotidien (12 séances) ;
- Atelier **mémoire, jeux cognitifs et ludiques**, pour stimuler la mémoire et l'entretenir (11 séances) ;
- Atelier APANE, divisé en 3 champs d'action : l'**activité physique** adaptée (6 séances), la **nutrition** (2 séances) et l'**ergothérapie** (2 séances) ;
- Atelier **Pass Numérique**, premiers pas numériques et sur internet (2 jours complets).

Restons en bonne santé tout au long de notre vie !



Dernière séance d'un atelier autour d'un verre de l'amitié en avril dernier.

SORTIE SÉNIORS DU CCAS

Le jeudi 1^{er} juin, les CCAS associés de Galluis, Mareil-le-Guyon, Millemont et Neauphle-le-Vieux ont organisé une journée détente pour les séniors de leur commune.

Le rendez-vous matinal avait lieu place de l'église, pour un départ en autocar. Un trajet de plus de trois heures, ponctué par une pause café-croissant bienvenue, a permis d'atteindre le **château de Venduvre, dans le département du Calvados.**

Nous avons pu y admirer la plus importante collection au monde de mobilier miniature. Un panorama à échelle réduite des arts décoratifs du XVI^{ème} siècle jusqu'à 1930, qui comprend plus de 700 meubles d'époque et des milliers d'autres objets.

Après un déjeuner aux saveurs normandes dans les écuries du château, nous avons repris l'autocar pour nous rendre à Cambremer, sur la route du cidre, où nous étions attendus pour une visite guidée de la distillerie « Calvados Pierre Huet ». La dégustation de cidre, pommeau et calvados (avec modération) a facilité, à nombre d'entre-nous, une petite sieste dans l'autocar qui nous ramenait à Galluis.

Une belle journée de détente qui demande à être renouvelée.



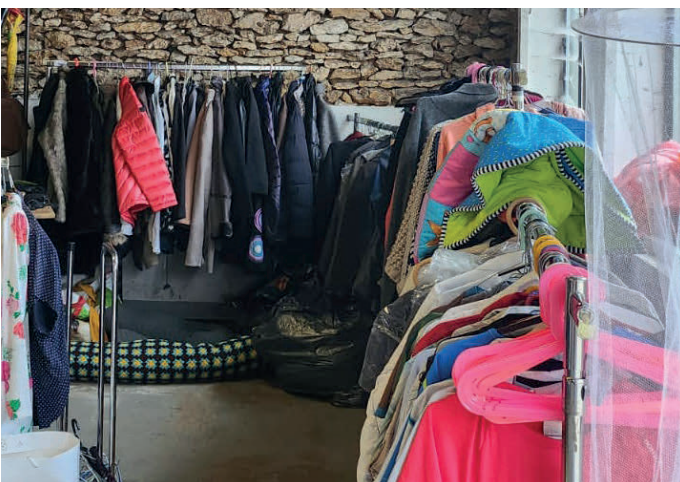
ZONE DE GRATUITÉ

La troisième édition de la zone de gratuité aura lieu les 11 et 12 novembre 2023, dates auxquelles cette revue sera chez l'imprimeur. Aussi, j'ai choisi de revenir sur la zone de gratuité de novembre 2022. Encore une fois, ce fut un vrai engouement ! Samedi 12 novembre 2022, jour des dépôts, le parking des Marronniers ne désemplissait pas. Et dimanche, le public a répondu présent, **plus de 300 personnes sont reparties les bras chargés de trouvailles chinées avec plaisir.**

Le concept reste inchangé : **les gens déposent ce qu'ils veulent (vêtements, jouets, vaisselle, petits meubles...) et se servent sans payer même s'ils n'ont rien donné.** Cet événement permet non seulement **d'économiser de l'argent, de réduire les déchets, mais aussi de sensibiliser sur la surconsommation et le gaspillage.**

Ce sont des journées enrichissantes de partage, de lien social et de bonne humeur.

Merci à tous les donateurs et bénévoles ! Sans eux, rien ne serait possible.
Carol A.



Dimanche soir, la grange est pratiquement vide, les quelques cartons restants iront à l'association Planète Cœur.
Merci à Virginie, Patou, Marion, Mathilde, Juline, Maria, Aurélien, Simon, Dimitri... et Planète Cœur.

BROCANTE

Au cœur de notre charmant village, la **brocante annuelle, organisée par le CCAS**, est un moment attendu avec impatience.

C'est une **journée festive où les rues se transforment en un marché géant**, regorgeant d'objets plus ou moins anciens, de vêtements vintage et de jouets.

[Retour en images sur la brocante de mai 2023](#) ↓



QUOI DE NEUF À L'ÉCOLE ?

LA RENTRÉE

À la rentrée 2023, **125 élèves fréquentent l'école du Grand Jardin, répartis dans les 5 classes.** Une classe a été fermée en juin dernier.



Christine MARMET a en charge 27 PS/MS, Karine CARDOSO 26 MS/GS, Sandrine FRICKERT 22 CP/CE2, Lydia BRO 24 CE1/CE2 et Nathalie BOULIER et Coline DESBOUVRIES (le jeudi) 26 CM1/CM2.

Les élèves de CM1/CM2 participeront à une **classe découverte en Vendée en juin 2024** : une semaine **axée autour des sports**, en lien avec les JO de Paris 2024.

Les RPE (représentants des parents d'élèves) organisent **des goûters et des actions au profit de la classe découverte et de la coopérative scolaire** : retrouvez-les certains soirs pour un goûter après l'école, sur le marché de Noël et lors de la vente des sapins de Noël le 9 décembre.

Une vente de chocolats TURMEL pour Noël aura lieu dans l'école et le village pour financer une partie du séjour découverte.

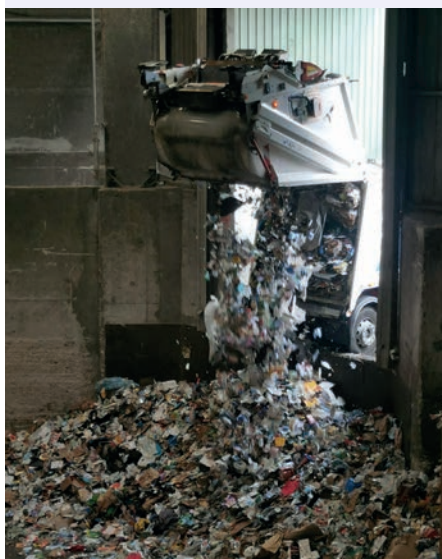
Les élèves et Mme Boulier remercient Mme le maire et le conseil municipal pour la **subvention accordée pour le séjour.**

TRI DES DÉCHETS

Les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont **visité le SIDOMPE** et ont pu ainsi découvrir où et comment sont valorisés les déchets qu'ils trient.

Les restes de nourriture de la cantine sont **proposés aux poules du village**, créant ainsi un cycle de récupération.

Les bannettes de papier de chaque classe sont **vidées chaque semaine dans les poubelles jaunes par les élèves de CM1/CM2.**



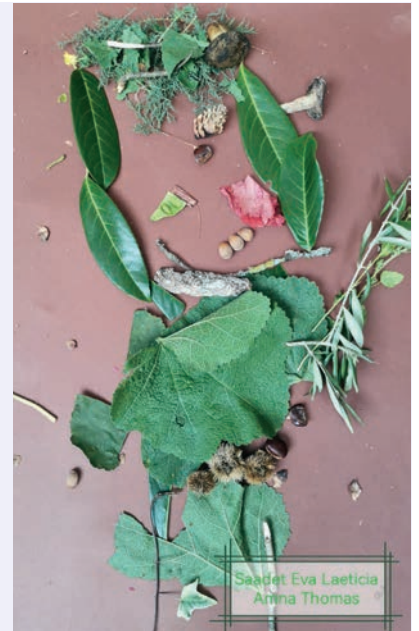
AUTOMNE

La fête de l'automne a dû être repoussée.

Certaines classes ont toutefois travaillé avec des **supports végétaux pour créer des œuvres éphémères, prises ensuite en photo.**



Jolan Nohan Mathis
Sohan Ethan Léon



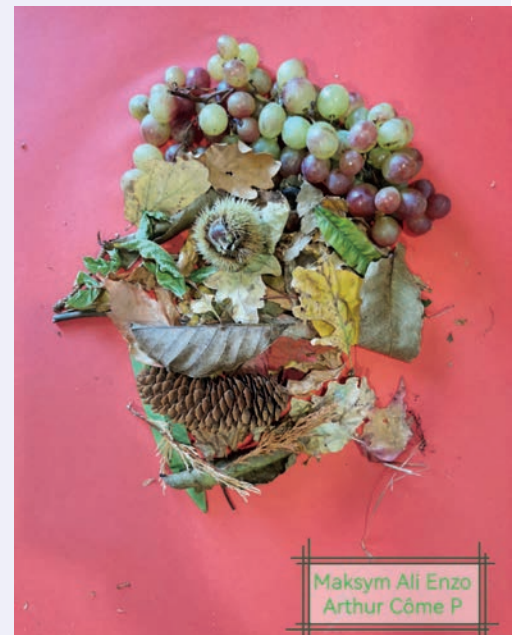
Saadet Eva Laetia
Anna Thomas



Wali Adam Ildio
Antoine Côme H



Manon Camille
Éloïse Emma Enora



Maksym Ali Enzo
Arthur Côme P

JOURNÉE DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

La **journée de lutte contre le harcèlement** a eu lieu en novembre. L'école est engagée dans le projet.

Chaque classe travaille selon l'âge des enfants avec des supports variés : albums, vidéos, affiches...

Cette prévention est nécessaire.



SÉCURITÉ

Les classes de l'école travaillent également sur la **prévention des accidents et apprennent à porter secours**, appeler le 15. Les plus grands apprennent à se présenter au SAMU, à décrire la situation et à sécuriser la victime.

Des entraînements sont aussi effectués dans l'école pour **se protéger des risques météo-rogiques (tempête, inondation) ou d'intrusion**, et des **exercices alerte incendie** sont pratiqués chaque trimestre pour savoir où se diriger quand l'alarme incendie se déclenche.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

En janvier 2023, nous avons proposé une exposition « **Les héros sortent des livres** », à l'occasion de laquelle nous avons mis en valeur les réalisations des adhérents faites lors d'ateliers. Les enfants ont créé des personnages en terre : Pokémon, fée, joueur de tambour, etc. Les adultes ont choisi de travailler le bois, le papier, la terre...

Toutes ces œuvres ont eu un vif succès.

En octobre, nous avons présenté des **tableaux d'Evelyne DECOUX**, peintre amateur. Ses toiles abstraites (peinture acrylique) vous font rêver. La douceur des bleus vous invite au voyage.

En novembre, nous vous avons embarqués pour une « **EXPO INSOLITE** ». Toutes les œuvres de **Daniel JAMAR** sont inspirées par la découverte de **matériaux de récupération**. Il les sculpte, les mélange, les peint et le résultat est époustoufflant.



ARCHÉOLOGIE

Merci à l'association APSAdiodurum, qui gère le site archéologique de la ferme d'Ithe au Tremblay-sur-Mauldre, de nous avoir proposé **des rendez-vous autour de l'archéologie**, cette année ! Des ateliers pour les enfants et ados en juillet et septembre, et une exposition dans la salle des Marronniers en septembre.



FOLIES LAVOIRS

Cette année, le thème retenu par le Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse pour les Journées de Patrimoine était les lavoirs. Dans le cadre d'un recensement des lavoirs de notre région, nous avons proposé le **lavoir du Lieutel**.

Sans historique – à part la date de donation du **châtelain au village de Galluis en 1850** –, notre lavoir, de par sa situation, par la magie du lieu, a été retenu.

L'association d'artistes « **Hélium** » nous a proposé une manifestation sur plusieurs jours intitulée « **Folies lavoirs** » : création d'une **sculpture faite d'objets se rapportant à l'entretien du linge** par Cécile DACHARY et Michel COURY, et lecture de poèmes japonais accompagnée de sonorités insolites par Michel COURY.

L'œuvre était faite de brosses, bassines, fers à repasser, machine à coudre etc., le tout sublimé par un badigeon bleu fait de farine, d'eau et de colorant naturel.

Pour les Journées du Patrimoine des 16 et 17 septembre, les deux artistes ont terminé le circuit de « **Folies Lavoirs** » au lavoir du Lieutel, le dimanche après-midi.

Le site est bien balisé, la promenade sympathique, le lieu enchanteur... Et la sculpture s'est évanouie sans laisser de trace.



SORTIE VÉLO

Le dimanche 2 juillet dernier, nous sommes partis du parc du Grand Jardin pour une **sortie aller-retour en vélo jusqu'au chêne de l'ascension**, à Saint-Léger-en-Yvelines, avec pique-nique familial le midi pour reprendre des forces, et un arrêt au lavoir du Lieutel au retour pour aller assister au rendez-vous « Folies lavoirs » !



MATINÉES / APRÈS-MIDIS JEUX

Ces matinées ou après-midis vous sont proposées régulièrement tout au long de l'année. **Des jeux de société pour petits et grands, un babyfoot, ainsi que des jeux d'éveils sont à votre disposition dans la salle des Marronniers.** S'ajoutent à cela des activités créatives pour fêter les occasions spéciales comme Halloween ou Noël : confection de cartes de vœux, coloriages, etc. Aux beaux jours, ces rendez-vous ont parfois lieu dehors, au parc du Grand Jardin.



FRANCE ALZHEIMER

Le samedi 30 septembre 2023 s'est tenue une réunion d'information sur la maladie d'Alzheimer animée par Monsieur Jean-Paul Gilbert, responsable du secteur Cœur Yvelines.

Une présentation globale de l'association a été faite aux participants, avec l'exposé des **différentes missions de France Alzheimer et Maladies Apparentées** :

- Soutenir les familles et les personnes malades ;
- Informer l'opinion et impliquer les pouvoirs publics ;
- Contribuer à la recherche ;
- Former les professionnels, les aidants et les bénévoles.

Les premiers symptômes les plus fréquemment rencontrés :

- Troubles du comportement (négligence physique, désinhibition comportementale, impulsivité) ;
- Symptômes affectifs (dépression, anxiété, apathie, indifférence affective) ;
- Troubles du langage.

N'hésitez pas à contacter l'association, qui vous renseignera gratuitement par téléphone :

- Pour une formation en tant qu'aidant ;
- Pour des conseils face à un malade jeune ;
- Pour s'inscrire à un groupe de parole.

Enfin, France Alzheimer **existe essentiellement grâce aux dons**, qui représentent 62 % des ressources.

Contacts antenne Cœur Yvelines :

- 👤 Jean-Paul GILBERT
- ☎ 06 30 14 36 75
- ✉ jean-paul.gilbert@wanadoo.fr
- 👤 Lucette COLDEBOEUF
- ☎ 06 72 41 06 30
- ✉ plateforme.aidant@icsy.fr
- 📍 France Alzheimer
6, place Royal, 78000 Versailles

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER



Besoins d'infos ?

La Ligue Nationale contre le Cancer a mis en place de nouveaux dispositifs :

- Un **site d'information « Mes droits, mes démarches »** : <https://droit-demarche-cancer.fr/>
- Une **permanence sociale** dont l'objectif est de répondre aux personnes qui recherchent de l'information sur les droits existants en cas de cancer. Les sujets traités sont les suivants : les ressources, les enfants malades, les droits à l'hôpital, le travail et la vie professionnelle, les remboursements par la sécurité sociale, les aides à domicile, les problèmes de logement, la carte de mobilité inclusion, le droit des personnes étrangères.

Cette permanence est ouverte aux personnes malades, aux proches, aux assistantes sociales

- 🕒 les lundis et les jeudis
de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
- ☎ 01 53 55 28 89

LIGUE CONTRE LE CANCER Comité des Yvelines

- ☎ 01 39 50 24 51
- 🌐 www.ligue-cancer.net/cd78
- 📍 80 bis avenue du Général Leclerc
78220 Viroflay

SOIRÉES JEUNES

Après l'*escape game* « **Osez-vous entrer** » l'an dernier et pour la troisième année consécutive, une nouvelle **soirée jeunes d'Halloween** a été proposée aux **11-18 ans** en octobre.

Près de 50 jeunes se sont réunis pour partager un repas fast-food suivi de parties de loup-garou, avec en parallèle, un baby-foot et autres jeux de Uno, Jungle Speed, etc. en accès libre.

À la demande du comité des jeunes, nous envisageons de proposer un autre rendez-vous courant 2024, avec au programme, un **tournoi de Mario Kart** comme cela avait déjà été proposé en 2020.

Soirée loup-garou 2023



Escape game 2022





PAROLE AUX JEUNES

« Il y a maintenant bientôt 1 an que je fais partie du conseil des jeunes de Galluis. Cette expérience m'a fait découvrir une équipe avec qui j'ai pu échanger dans une bonne ambiance sur les changements apportés au village pour les jeunes.

Avec notre conseil, nous avons eu des projets durant cette année comme la mise en place des soirées jeunes nous permettant de nous retrouver entre nous pour un moment convivial. Ces soirées ont même pu être basées sur des thèmes comme pour Halloween avec la soirée loup garou. De plus, on peut dire que ces événements attirent de plus en plus de personnes puisque nous étions nettement plus nombreux à la dernière soirée qu'à la précédente, il y a plus d'un an maintenant.

Nous avons aussi mis en place le local des jeunes, ouvert environ une fois par mois.

Il consiste en un moment convivial entre nous avec une console, des jeux de société. C'est un très bon moment de partage.

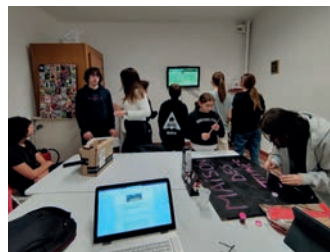
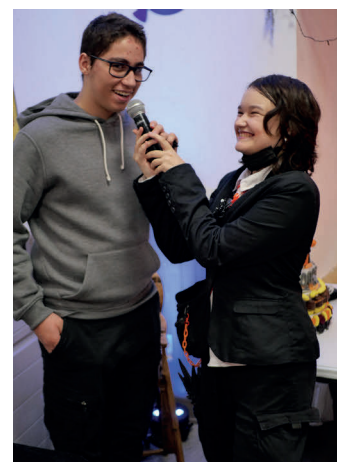
Aujourd'hui, nous disposons d'une console de jeu un peu ancienne avec laquelle il est difficile de jouer à beaucoup, nous aimerions donc demander une nouvelle console en particulier une Nintendo Switch avec plusieurs manettes pour pouvoir passer un moment tous ensemble et pouvoir jouer à plusieurs.

Le conseil des jeunes n'agit pas que pour les soirées et les jeunes, mais aussi pour la cause de l'environnement. En effet, de nos jours, les villes sont polluées et en particulier les avaloirs. C'est pour cela que nous avons eu l'idée de marquer les avaloirs de Galluis à la bombe pour transmettre le message de ne pas jeter n'importe quoi par terre, mais surtout pour sensibiliser chacun et défendre notre planète. »

Chloé F.

« Avec le comité des jeunes, on organise régulièrement des soirées jeunes où on fait des jeux de sociétés sympas, mais aussi de la Wii : console un peu démodée. C'est pourquoi on aimerait demander un investissement auprès de la mairie pour l'achat d'une console Nintendo Switch, qui est la nouvelle console avec laquelle on peut jouer tous ensemble sur grand écran de manière très amusante. Cette Switch serait aussi l'outil pour une future soirée Mario kart (courant 2024), mais aussi pour diverses soirées organisées. »

Tristan et Brice R.



« Dans le comité des jeunes, nous participons un maximum pour améliorer la vie au village.

En effet, on donne certaines idées telles que rajouter des poubelles, relooker les plots de béton du parc, ou encore quoi organiser lors des soirées jeunes.

Nous nous impliquons également dans les événements, en aidant à les organiser, par exemple : en aidant à la distribution des œufs à Pâques, ou encore en étant le jury d'Halloween !

C'est toujours un plaisir d'aider pour que les Galluisiens passent de bons moments ! »

Lylou

HALLOWEEN

Halloween est une **fête très suivie dans notre village**. Chaque année, vous êtes nombreux à accueillir petits et grands monstres sur le pas de votre porte pour leur distribuer des bonbons en vue de contrer leurs mauvais sorts. Certaines maisons revêtent même de terrifiants décors pour l'occasion, dans lesquels enfants et ados prennent plaisir à s'aventurer à leurs risques et périls...

Un grand merci à tous de contribuer à faire de cet événement l'un des temps forts de la vie galluisienne !

Cette année, avant le porte-à-porte, sorcières, diables et autres créatures maléfiques se sont retrouvés à la salle des Marronniers pour une **séance de cinéma suivie du traditionnel concours de citrouilles décorées**, auquel s'est ajouté un **concours de délicieux (et pour certains monstrueux !) gâteaux à la citrouille !** Un **bal des monstres** a clôturé en beauté mocheté cette après-midi festive, avant que des petits groupes ne se forment pour aller arpenter les rues du village en long en large et en travers.



FINALE DE RUGBY

La France a eu beau être éliminée en quart de finale, cela ne nous a pas empêchés de nous retrouver pour une soirée conviviale le samedi 28 octobre afin d'assister ensemble à la **projection sur grand écran de la finale de la coupe du monde de rugby** opposant l'Afrique du Sud et la Nouvelle-Zélande !



SOIRÉES JEUX DE SOCIÉTÉ

Retour en images sur les **deux soirées jeux de société** qui vous ont été proposées cette année... Rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles parties endiablées !





Bonnes fêtes de fin d'année !

